

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

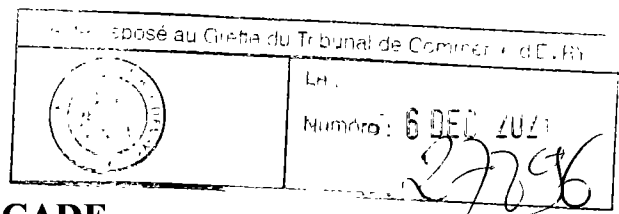
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2020 B 02776 Numéro SIREN : 829 772 219 Nom ou dénomination : A2 FACADE

Ce dépôt a été enregistré le 06/12/2021 sous le numéro de dépôt 27896



A2 FACADE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 26 AVENUE HENRY BARBUSSE, 91270 VIGNEUX SUR
SEINE
829 772 219 RCS EVRY COURCOURONNES

RAPPORT DE GESTION DU PRÉSIDENT

Exercice clos le 31 mars 2021

Monsieur Adrian- Ioan COMANELEA, associé unique et Président de la société A2 FACADE, a, conformément aux dispositions de l'article L. 227-9 du Code de commerce, en vue de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021, établi le présent rapport de gestion sur la situation et l'activité de la Société durant l'exercice écoulé.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 mars 2021, l'activité de la Société a été la suivante :

La situation de la société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît, ci-dessous, résumant le bilan et soulignant les variations intervenues dans les comptes, et regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat, ainsi que leur évolution par rapport à l'exercice précédent..

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 31 mars 2021, date de clôture de l'exercice, la survenance d'aucun événement important n'est à signaler.

Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice en cours sont les suivants :

Relativement satisfaits des résultats de l'exercice écoulé, nous allons cependant porter tous nos efforts au développement de notre chiffre d'affaires, tout en restant très attachés au maintien à un juste niveau des frais fixes de structure et en surveillant au mieux le suivi des règlements.

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Al

Les comptes annuels soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2021, le chiffre d'affaires s'est élevé à 321 918 euros contre 256 578 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 25,47%.

Le montant des autres produits d'exploitation s'élève à 10 929 euros contre 2 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 546350,00%.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 51 633 euros contre 0 euros pour l'exercice précédent, soit une variation non significative.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 25 351 euros contre 77 763 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -67,40%.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 4 728 euros contre 4 358 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 8,49%.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 120 344 euros contre 107 768 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 11,67%.

Le montant des charges sociales s'élève à 46 304 euros contre 34 841 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 32,90%.

L'effectif salarié moyen à la clôture de l'exercice s'élève à 5 personnes contre 6 personnes à la clôture de l'exercice précédent, soit une variation de -16,67%.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 483 euros contre 531 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -9,04%.

Le montant des autres charges s'élève à 16 euros contre 119 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de -86,55%.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 248 859 euros contre 225 380 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 10,42%.

Le résultat d'exploitation ressort pour l'exercice à 83 988 euros contre 31 200 euros lors de l'exercice précédent, soit une variation de 169,19%.

Compte tenu d'un résultat financier de -174 euros (0 euros pour l'exercice précédent), le résultat courant avant impôts ressort pour l'exercice à 83 814 euros contre 31 200 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 168,63%.

Après prise en compte :

- du résultat exceptionnel de -58 euros contre -1 397 euros pour l'exercice précédent.
- d'un impôt sur les sociétés de 19 950 euros contre 4 750 euros pour l'exercice précédent,

le résultat de l'exercice se solde par un bénéfice de 63 806 euros contre un bénéfice de 25 053 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 154,68%.

Au 31 mars 2021, le total du bilan de la Société s'élevait à 144 149 euros contre 123 764 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 16,47%.

Proposition d'affectation du résultat

Les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à approbation, font ressortir un bénéfice de 63 806 euros qui recevrait l'affectation suivante :

Bénéfice de l'exercice	63 806 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	16 778 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	80 584 euros
 A titre de dividendes	 57 143,00 euros
Soit 285,72 euros par action	
Le solde	23 441 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 23 441 euros.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 25 641 euros.

Les modalités de paiement du dividende seront fixées par la gérance.

Il est indiqué que depuis le 1er janvier 2018, les dividendes sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux (CGI, art. 200 A, 1).

Le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater).

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 57 143,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.



De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Distributions antérieures de dividendes

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2018 : Néant

Exercice clos le 31 mars 2019 :

22 000,00 euros, soit 110,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 22 000,00 euros

Exercice clos le 31 mars 2020 :

42 857,00 euros, soit 214,29 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 42 857,00 euros

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense non déductible fiscalement au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

En application des dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, il convient de rappeler que les conventions conclues entre la Société et son Président associé unique au cours de l'exercice écoulé seront portées sur le registre des décisions de l'associé unique.

ADMINISTRATION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Il convient d'indiquer qu'aucun mandat de dirigeant n'est arrivé à expiration.

Fait à VIGNEUX SUR SEINE
Le 30 septembre 2021



A2 FACADE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 26 AVENUE HENRY BARBUSSE, 91270 VIGNEUX SUR
SEINE
829 772 219 RCS EVRY COURCOURONNES

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 septembre 2021

L'an deux mille vingt-et-un,
Le 30 septembre,
A 10 heures,

Monsieur Adrian- Ioan COMANELEA,
demeurant 16 Place d'Olomouc, 92160 ANTONY,

Associé unique de la société A2 FACADE,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Adrian- Ioan COMANELEA, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021 et a également établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2021,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique, sur la base de son rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2021, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

L'associé unique prend acte, conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, qu'au cours de l'exercice écoulé aucune somme n'a été enregistrée au titre des dépenses ou charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 du Code général des impôts.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élevant à 63 806 euros de la manière suivante :



Bénéfice de l'exercice	63 806 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	16 778 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	80 584 euros
A titre de dividendes	57 143,00 euros
Soit 285,72 euros par action	
Le solde	23 441 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 23 441 euros.

Les modalités de mise en paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 57 143,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2018 : Néant

AC

Exercice clos le 31 mars 2019 :
22 000,00 euros, soit 110,00 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 22 000,00 euros

Exercice clos le 31 mars 2020 :
42 857,00 euros, soit 214,29 euros par titre
dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 42 857,00 euros

TROISIEME DÉCISION

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, le présent décision fait mention des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé entre la Société et l'associé unique Président, savoir :

- Monsieur Adrian COMANELEA n'a perçu aucune rémunération pour l'exercice écoulé. Les charges sociales sont payées par la société.
- La société A2 FACADE a versé 4 000 euros de loyer à la SCI A2 IMMO
- La SAS A2 FACADE a facturé à la SARL COMAN BAT 31 781 euros TTC de prestations au cours de l'exercice écoulé.
- La SAS A2 FACADE a facturé à la SASU A2 CHARPENTE 6 134 euros TTC de prestations au cours de l'exercice écoulé.
- La SAS A2 FACADE a facturé à la SARL A2 BARDAGE 64 632,53 euros TTC de prestations au cours de l'exercice écoulé.
-

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Adrian- Ioan COMANELEA



A2 FACADE
Société par actions simplifiée
au capital de 2 000 euros
Siège social : 26 AVENUE HENRY BARBUSSE, 91270 VIGNEUX SUR
SEINE
829 772 219 RCS EVRY COURCOURONNES

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 30 septembre 2021

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
de l'exercice clos le 31 mars 2021

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 mars 2021 s'élevant à 63 806 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	63 806 euros
Auquel s'ajoute :	
Le report à nouveau antérieur	16 778 euros
Pour former un bénéfice distribuable de	80 584 euros
 A titre de dividendes	 57 143,00 euros
Soit 285,72 euros par action	
Le solde	23 441 euros

En totalité au compte "report à nouveau" qui s'élève ainsi à 23 441 euros.

Les modalités de paiement du dividende seront fixées par la gérance.

L'associé unique déclare être informé que :

- depuis le 1er janvier 2018, les revenus distribués sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou "flat tax") de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvements sociaux,
- le prélèvement forfaitaire obligatoire non libératoire de l'impôt sur le revenu est maintenu mais son taux est aligné sur celui du PFU (12,8 % - CGI, art. 117 quater),
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune) ; la demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende,
- l'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus ; dans ce cas, le prélèvement forfaitaire non libératoire



de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 mars 2021 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 57 143,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'associé unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 31 mars 2018 : Néant

Exercice clos le 31 mars 2019 :

22 000,00 euros, soit 110,00 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 22 000,00 euros

Exercice clos le 31 mars 2020 :

42 857,00 euros, soit 214,29 euros par titre

dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 42 857,00 euros

Certifié conforme
Le Président





A2 FACADE

26 AVENUE HENRI BARBUSSE

91270 VIGNEUX-SUR-SEINE

LIASSE FISCALE 31/03/2021 IS / RN

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01042020	et clos le	31032021	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société		Adresse du siège social	
A2 FACADE 26 AVENUE HENRI BARBUSSE 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE			
SIRET	8 2 9 7 7 2 2 1 9 0 0 0 2 0	Mél :	a2facadesas@gmail.com
Adresse du principal établissement		Ancienne adresse en cas de changement	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante	
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère	
SIRET	

B ACTIVITÉ

Activités exercées	Travaux d'isolation	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	---------------------	--

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 31 %	Bénéfice imposable à 28 %	50 828	Déficit
	Bénéfice imposable à 15 %	38 120	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%			
	PV à long terme imposables à 19%	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes art. 44 sexies-0 A		
Entreprise nouvelle art. 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zone franche Urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Société d'investissement immobilier cotée		
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W
---	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%	
--	--

F ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)

1- Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre	
2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour soumettre la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom / Adresse N°
3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre	
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom / Adresse N°

G COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	SAGE COALA
---	-----	---	-----	--	------------

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :		Nom et adresse du conseil.	
PNG & ASSOCIES 2 RUE DES COMMERES 78310 COIGNIERES		Tél: 0130050070	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné		Date	Lieu
		05072021	VIGNEUX-SUR-SEINE
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire	Président
		ADRIAN-IOAN COMANELEA	
Signature			
Examen de conformité fiscale (ECF)			

Désignation de l'entreprise :		A2 FACADE															1 2							
Adresse de l'entreprise		26 AVENUE HENRI BARBUSSE 91270 VIGNEUX-SUR-SEINE															Durée de l'exercice précédent *		1 2					
Numéro SIRET *		8 2 9 7 7 2 2 1 9 0 0 0 2 0															Néant ☐							
																	Exercice N clos le		3 1 0 3 2 0 2 1					
																	Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3			
Capital souscrit non appelé		(I) AA																						
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB													AC								
		Frais de développement *	CX													CQ								
		Concessions, brevets et droits similaires	AF													AG								
		Fonds commercial (1)	AH													AI								
		Autres immobilisations incorporelles	AJ													AK								
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL													AM								
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN													AO								
		Constructions	AP													AQ								
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR													AS								
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 413												AU	1 749 664							
		Immobilisations en cours	AV													AW								
		Avances et acomptes	AX													AY								
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS													CT								
		Autres participations	CU													CV								
		Créances rattachées à des participations	BB													BC								
Autres titres immobilisés		BD													BE									
Prêts		BF													BG									
Autres immobilisations financières *		BH													BI									
TOTAL (II)		BJ	2 413												BK	1 749 664								
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL													BM								
		En cours de production de biens	BN													BO								
		En cours de production de services	BP													BQ								
		Produits intermédiaires et finis	BR													BS								
		Marchandises	BT													BU								
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV													BW								
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	54 055												BY	54 055							
		Autres créances (3)	BZ	13 192												CA	13 192							
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB													CC								
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD													CE								
Disponibilités		CF	75 440												CG	75 440								
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	797												CI	797								
	TOTAL (III)	CJ	143 485												CK	143 485								
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW																						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																						
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN																						
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	145 898												1A	1 749 144 149								
Renvois : (1) Dont droit au bail																	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP		(3) Part à plus d'un an		CR	
Clause de réserve de propriété *		Immobilisations .															Stocks				Créances .			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051-SD 2021

Désignation de l'entreprise		A2 FACADE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 2 000 ..)			DA	2 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	200	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	16 780	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	63 806	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	82 786	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
	TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	48	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	31 683	
	Dettes fiscales et sociales			DY	29 632	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA		
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	61 363		
Ecart de conversion passif *			(V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	144 149		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Écart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	61 363
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A2 FACADE				Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens *} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF	
		FG	321 918	FH		FI	321 918
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	321 918	FK		FL	321 918
	Production stockée *					FM	
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	3 389
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	7 528
	Autres produits (1) (11)					FQ	12
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	332 847
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	51 633
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	25 351
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	4 728
	Salaires et traitements *					FY	120 344
	Charges sociales (10)					FZ	46 304
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	dotations aux amortissements *		GA	483	
			dotations aux provisions		GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC		
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	16
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	248 859
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	83 988	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	174
	Différences négatives de change					GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	174
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(174)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (II - II + III - IV + V - VI)					GW	83 814	

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		A2 FACADE		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	58	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	58	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(58)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK	19 950	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	332 847	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	269 041	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	63 806	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier *		HP	6 379
			- Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PMI innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	7 528
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
Dont cotisations facultatives Madelin A7		Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8				
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)			Exercice N		
			Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amendes			58			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures	Produits antérieurs		

A2 FACADE

26 AVENUE HENRI BARBUSSE

91270 VIGNEUX-SUR-SEINE

Annexes légales

Aux comptes annuels présentées en EUROS

Période du 01/04/2020 au 31/03/2021

PREAMBULE

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2021 dont le total est de 144 148,78 et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 63 806,36 , présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2020 au 31/03/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social
- Ventilation du chiffre d'affaires net
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Crédit-bail mobilier
- Résultat des 5 derniers exercices
- Liste des filiales et participations

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

1.1 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Type	Durée
Logiciels informatiques	de 01 à 03 ans
Brevets	07 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 06 à 10 ans
Constructions	de 10 à 20 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

1.2 - IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

1.3 - STOCKS

Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Le coût de la sous-activité est exclu de la valeur des stocks.

Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés pour tenir compte de leur valeur de réalisation nette à la date d'arrêté des comptes.

1.4 - CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

1.5 - Impact de la pandémie due au coronavirus (COVID-19)

Conformément aux principes comptables applicables en France, la pandémie de COVID-19 est un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui ne donne pas lieu à une modification du bilan et du compte de résultat clos au 31 décembre 2019. Ainsi tous les postes du bilan et du compte de résultat sont comptabilisés et évalués sans tenir de conséquences de cet événement.

1.5.1 - Avec impact sur l'activité de l'entreprise, mais sans être en capacité de le chiffrer et sans remise en cause de la continuité

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités économiques et commerciales au plan mondial. Cette situation a eu des impacts sur notre activité depuis le 1er janvier 2020, sans toutefois remettre en cause la continuité d'exploitation. La situation est extrêmement évolutive et volatile. Il est difficile, à ce stade, d'en estimer les impacts financiers sur notre activité.

2 - CHANGEMENTS DE METHODE

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code de Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

3 - ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Valeur brute des immob. au début d'exercice	Augmentations Réévaluat. en cours d'exercice	Augmentations Acquisit', créat' virent pst à pst
Frais d'établissement, recherche, développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Install. générales, agencements, constructions			
Install. techniques, matériel, outillages industriels			
Autres install., agencements, aménagements			
Matériel de transport	2 413		
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	2 413		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	2 413		

	Diminutions Par virement de pst à pst	Diminutions Par cession ou mise HS	Valeur brute des immob. à fin d'exercice	Réév. légale Val origine à fin d'exercice
Frais d'établissement, recherche, développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel, outillages industriels				
Autres install., agencements, aménagements				
Matériel de transport			2 413	2 413
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			2 413	2 413
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL			2 413	2 413

4 - ETAT DES AMORTISSEMENTS

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Elem. sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Install. générales, agencements, constructions				
Install. techniques, matériel et outill. industriels				
Installations, agencements divers				
Matériel de transport	1 266	483		1 749
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	1 266	483		1 749
TOTAL GENERAL	1 266	483		1 749

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la prov. pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exceptionnel	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Install. gales, agencements, constructions					
Install. tech., matériel, outill. industriels					
Installations, agencements divers					
Matériel de transport	483				
Mat. de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	483				
TOTAL GENERAL	483				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

5 - ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET DES DETTES

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	54 055	54 055	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	79	79	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques:			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A.	13 113	13 113	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	797	797	
TOTAL GENERAL	68 044	68 044	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des org. de crédits:				
- à un an maximum				
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières				
Fournisseurs et comptes rattachés	31 683	31 683		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 753	12 753		
Etat et autres collectivités publiques:				
- Impôts sur les bénéfices	15 286	15 286		
- T.V.A.				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	1 592	1 592		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	48	48		
Autres dettes				
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	61 363	61 363		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès associés				

6 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**6.1 - CHARGES A PAYER ET AVOIRS A ETABLIR**

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 620
Dettes fiscales et sociales	1 553
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
TOTAL	3 173

6.2 - CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	797	
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	797	

Commentaires:

6.3 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

	Nombre	Valeur nominale
Actions /parts soc. composant le capital au début de l'exercice	200	10,00
Actions /parts soc. émises pendant l'exercice		
Actions /parts soc. remboursées pendant l'exercice		
Actions /parts soc. composant le capital en fin d'exercice	200	10,00

Commentaires:

6.4 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES NET

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	
Prestations de services	321 918
TOTAL	321 918

AUTRES TABLEAUX (SUITE)

Répartition par marché géographique	Montant
France	321 918
Etranger	
TOTAL	321 918

6.5 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat av. impots	Impots
Résultat courant	83 814	
Résultat exceptionnel (et participation)	-58	
Résultat comptable	63 806	

Commentaires:

7 - AUTRES TABLEAUX (SUITE)**7.1 - CREDIT BAIL MOBILIER**

	Install Mat Out	Autres	Total
Valeur d'origine		36 524	36 524
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs		2 300	2 300
- Dotations de l'exercice		12 175	12 175
TOTAL		22 050	22 050
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs		12 620	12 620
- Exercice		7 640	7 640
TOTAL		20 261	20 261
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus		7 640	7 640
- à plus d'un an et cinq au plus		5 730	5 730
- à plus de cinq ans			
TOTAL		13 370	13 370
Valeur résiduelle :			
- à moins d'un an			
- à un an au plus			
- à plus d'un an et cinq au plus			
- à plus de cinq ans			
TOTAL			
Montant pris en charge dans l'exercice		7 640	7 640

RÉSULTATS DES 5 DERNIERS EXERCICES

<u>Nature des Indications / Périodes</u> <u>Durée de l'exercice</u>	31/03/2021 12 mois	31/03/2020 12 mois	31/03/2019 12 mois	31/03/2018 12 mois	31/03/2017 mois
<u>I - Situation financière en fin d'exercice</u>					
a) Capital social	2 000	2 000	2 000	2 000	
b) Nombre d'actions émises	200	200	200	200	
c) Nombre d'obligations convertibles en actions					
<u>II - Résultat global des opérations effectives</u>					
a) Chiffre d'affaires hors taxes	321 918	256 578	247 420	178 315	
b) Bénéfice avant impôt, amortissements & provisions	84 239	30 336	33 756	33 396	
c) Impôt sur les bénéfices	19 950	4 750	4 412	4 124	
d) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	64 289	25 586	29 344	29 272	
e) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	63 806	25 055	28 214	28 568	
f) Montants des bénéfices distribués		42 857	22 000		
g) Participation des salariés					
<u>III - Résultat des opérations réduit à une seule action</u>					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements & provisions	321	128	147	146	
b) Bénéfice après impôt, amortissements & provisions	319	125	141	143	
c) Dividende versé à chaque action		214	110		
<u>IV - Personnel :</u>					
a) Nombre de salariés	5	6	8		
b) Montant de la masse salariale	120 344	107 768	132 399	91 154	
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, oeuvres sociales...)	46 304	34 841	55 788	34 090	

Observations complémentaires